Février 2016.

Le "décret-socle" publié au plus tard le 15 mars (Vidalies)

Bulletin CC-GPF n°6

UNSA, le Syndicalisme en positif !

Règles de travail dans le rail : le "décret-socle" publié au plus tard le 15 mars (Vidalies)

« Le "décret-socle" qui doit poser les règles de travail communes au public et au privé, garantes de la sécurité des trains, sera publié au plus tard le 15 mars, a annoncé lundi le secrétaire d'Etat aux Transports Alain Vidalies.

"*J'ai décidé de publier le décret-socle au plus tard le 15 mars ce qui veut dire que le 15 février au plus tard, je communiquerai un projet qui sera soumis à la concertation avec les organisations syndicales*", a annoncé M. Vidalies, lors de ses voeux à la presse, précisant qu'il réservait la primeur du contenu du texte aux partenaires sociaux.

Pour assurer que l'ouverture à la concurrence, prévue par étapes d'ici à 2026, se passe dans des conditions loyales et satisfaisantes pour la sécurité, la réforme ferroviaire de 2014 impose une harmonisation du cadre social d'ici mi-2016 pour tout le secteur (fret et voyageurs, public et privé).

Ce cadre, établi par le "*décret-socle*" qui fixera les principales règles, doit être complété par une convention collective commune à la branche ferroviaire et d'éventuels accords d'entreprise, notamment à la SNCF.

"*S'il n'y a pas de convention collective au 1er juillet, c'est le droit du travail ordinaire qui s'appliquerait*", a indiqué M. Vidalies.

Au niveau de la branche, les négociations lancées en 2013 ne sont pas encore entrées dans le vif du sujet le plus délicat, celui du temps de travail, les négociateurs attendant que l'Etat "*montre la couleur*" avec son décret. Elles concernent 153.000 à 170.000 salariés, selon les estimations, dont les 149.000 agents du groupe public ferroviaire. »

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 🖷 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
ur.lille@unsa-ferroviaire.org